

RESTRICTIONS LÉGISLATIVES

Comment les Gouvernements Africains Utilisent les Lois Répressives.



RAPPORT SUR LES
DROITS NUMÉRIQUES EN
AFRIQUE 2018



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Tendances de pression	4
Coupures d'Internet: l'Afrique atteint un point critique	6
Ce que la société civile doit faire	7
Profils de pays	10
Ouganda	10
Tanzanie	13
Egypte	16
Maroc	20
Cameroun	23
DR Congo	27
Bénin	30
Nigeria	34
Conclusion	38
Remerciements	39



1.

INTRODUCTION

Nous vivons dans un monde en mutation rapide, et le paysage des Droits Numériques n'est pas à l'abri de cela. Il en existe de nombreuses manifestations, mais aucune n'est aussi évidente que la vague montante des nations revendiquant la souveraineté nationale sur Internet. En s'inspirant peut-être de l'énorme pare-feu Internet chinois, de nombreux pays du monde ont commencé à réclamer davantage le contrôle d'Internet à l'intérieur de leurs frontières. Outre le risque de compromettre la nature internationale, ouverte et transfrontalière inhérente à Internet, nombre de ces développements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie visant à menacer les Droits Numériques dans ces pays.

Le retrait inattendu des États-Unis du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies est un autre symptôme frappant des temps étranges dans lesquels nous vivons. Le retrait des États-Unis a laissé un vide dans cet organe très important des Nations Unies qui lutte pour les droits de l'homme dans le monde entier. Au-delà du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, les États-Unis ont perdu une partie de leur autorité morale en tant qu'arbitre et défenseur des droits de l'homme mondiaux à la suite d'événements se déroulant à l'intérieur de leurs propres frontières. Ces développements ont enhardi les acteurs étatiques, jusque-là répressifs mais hésitants, à se livrer à des actes qui tentent effrontément de restreindre les droits de l'homme en ligne et hors ligne.

En Afrique, nous sommes préoccupés par le fait que l'Égypte, un des principaux États répressifs du continent, ait été le principal promoteur de nouveaux changements¹ à la «résolution Internet» du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies qui affirmait que les mêmes droits dont jouissaient les personnes hors ligne devaient également être protégés en ligne². Le paragraphe clé reflétant l'influence de l'Égypte se lit comme suit:

"Exprimant sa préoccupation devant l'utilisation croissante, dans une société mondialisée, des Technologies de l'Information et de la Communication par les terroristes et leurs partisans, notant à cet égard que la prévention et la répression du terrorisme constituent un intérêt public d'une grande importance, tout en réaffirmant que les États doivent veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre le terrorisme respectent les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, en particulier du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire..."

Bien que la déclaration semble conçue pour protéger la sécurité nationale, dans des États tels que l'Égypte, la définition du terroriste est assez floue et peut facilement inclure des détracteurs du gouvernement.

¹Peter Micek, «Sauver la «résolution Internet» des Nations Unies contre les requins qui tournent autour de Genève», AccessNow, 10 juillet 2018. <https://bit.ly/2uzb004>.

²Résolution du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (HCR) ». A / HRC / 32 / L.20, 27 juin 2017. https://www.article19.org/data/files/Internet_Statement_Adopted.pdf



C'est bien la réalité en Égypte qui a sévèrement réprimé les groupes de l'opposition et de la société civile³ en utilisant des lois et des politiques conçues spécifiquement à cette fin.

L'influence croissante de la Chine et de la Russie dans les affaires mondiales est en train de changer radicalement la perception des seuils de ce qui est acceptable ou non dans les normes relatives aux droits de l'homme. Plus encore, il semblerait que de nombreux pays africains aient commencé à emprunter des feuilles des livres de lecture répressifs de gouvernements étrangers pour avoir violé les Droits Numériques. Les deux dernières années ont révélé une sophistication croissante des gouvernements répressifs en Afrique pour ne pas utiliser la violence typique parrainée par l'État pour convaincre les citoyens de se soumettre. Les gouvernements africains ont également commencé à utiliser la tactique de «l'Etat de droit», à savoir la rédaction et l'adoption de lois et de politiques pouvant être utilisées pour restreindre la liberté d'expression, la vie privée et d'autres Droits Numériques.

C'est le sens de ce rapport. Nos 1ère et 2ème éditions du Rapport sur les Droits Numériques en Afrique ont jeté un coup de projecteur sur les arrêts d'Internet et la lutte des citoyens contre les violations des Droits

Numériques, respectivement. Notre troisième édition (2018) porte toutefois sur la manière dont les gouvernements africains ont délaissé les tactiques d'arrestations brutales, les perturbations d'Applications Internet et de médias sociaux et l'emprisonnement à des approches plus raffinées, subtiles et apparemment «légales» - ou à celles qui sont supposées respecter la loi «Etat de droit» - pour étouffer les Droits Numériques en Afrique.

En République Démocratique du Congo, en Égypte, au Maroc, en Tanzanie et ailleurs, les gouvernements africains ont commencé à mettre en place des lois et des politiques qui renforcent les violations de la vie privée, les atteintes à la liberté d'expression, les restrictions d'accès et nuisent aux autres Droits Numériques. Notre rapport 2018 sur les Droits Numériques en Afrique examine cette tendance en Afrique et examine la voie à suivre pour la société civile alors que nous poursuivons la lutte pour les droits et libertés numériques sur le continent. Ce rapport met en évidence Huit pays d'Afrique du Nord, de l'Est, de l'Ouest et du Centre où des développements critiques de l'espace juridique ou politique ont comploté pour nuire aux Droits Numériques. Ces pays sont:

Afrique du Nord: Egypte, Maroc

Afrique de l'Ouest: Nigeria, Bénin

Afrique de l'Est: Ouganda, Tanzanie

Afrique Centrale: Cameroun, DR Congo

³ Rhys Dubin, «L'Égypte se fissure, encore une fois», Politique étrangère, 28 septembre 2017. <https://bit.ly/2LzE8Iz>

2. Tendances de pression

2.1

L'adoption rapide de lois et de politiques violant les Droits Numériques en Afrique.

En Afrique, la répression des Droits Numériques et les violations à travers le continent ont revêtu une nouvelle dimension juridique et sophistiquée. Sur tout le continent, une tendance est apparue, où les dictateurs et les régimes répressifs adoptent rapidement la tactique dite de "l'Etat de droit" pour faire taire la dissidence, la mobilisation des citoyens et le discours civil en ligne. La tactique de "l'Etat de droit" est une utilisation cynique de lois et de la politique pour légitimer des actions qui restreignent l'espace pour la liberté d' expression, la vie privée, la liberté de réunion et d'association et d'autres Droits Numériques en ligne. De Tanzanie, d'Ouganda et de Zambie en Afrique orientale et australe; en Egypte et au Maroc en Afrique du Nord; au Bénin et au Togo en Afrique de l'Ouest; et ailleurs, des régimes se sont inspirés du registre des dictateurs pour mettre en péril l'avenir des sociétés démocratiques, ouvertes et inclusives à travers le continent.

2.2

La lenteur des progrès de la législation et des politiques protégeant les Droits Numériques

Fait intéressant, alors que les États de tout le continent se précipitent vers l'adoption de lois violant les Droits Numériques, ils ont simultanément refusé de donner suite à des appels en faveur de la promulgation de lois protégeant les droits numériques ou ont retardé l'adoption de ces lois et politiques. Par exemple, seuls 23 pays ont mis en place une législation sur la protection des données sur le continent (15 autres avec un projet de législation), alors que la protection des données est devenue un fondement essentiel de la vie à l'ère numérique et du bon fonctionnement de l'économie numérique. Les réactions des militants des droits de l'homme sur le continent suggèrent que plusieurs lois importantes nécessaires à la protection des Droits Numériques n'existent pas ou sont à l'état de projet, et que des progrès ont été accomplis pour devenir une législation à part entière.

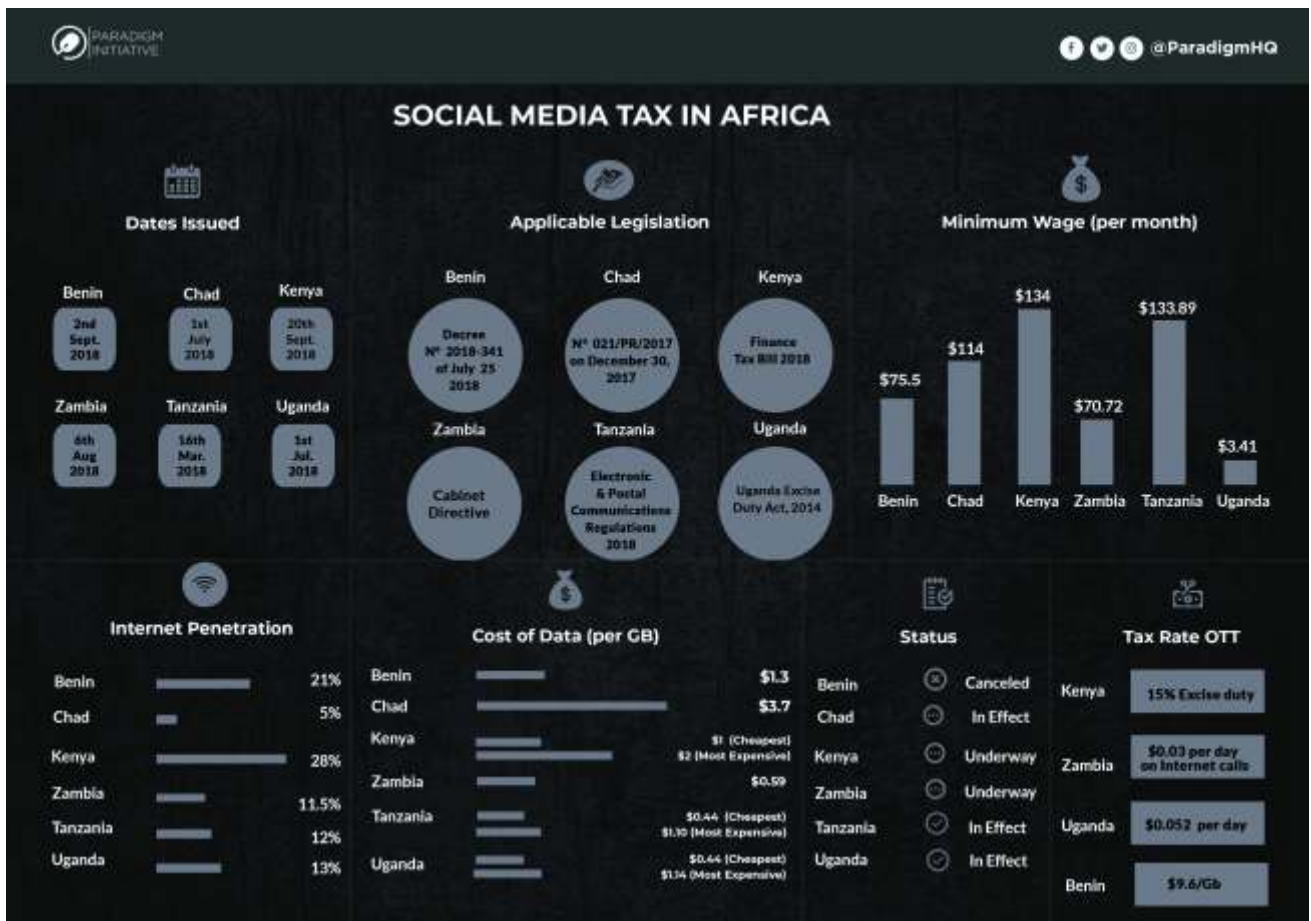


2.3

Non-respect de la législation existante protégeant les droits numériques

Une autre tendance à noter est le penchant des régimes autocratiques à ne pas tenir compte des cadres existants protégeant les droits numériques. En Afrique, des arrestations de citoyens pour des commentaires anodins faits en ligne, une surveillance illégale des citoyens et même des fermetures d'Internet sont effectuées dans des contextes où la constitution et la législation nationales déclarent de tels actes illégaux. Dans de tels scénarios, il est souvent devenu habituel pour les acteurs étatiques d'extraire littéralement des sections de la législation existante et de les utiliser comme justification légale d'actes illégaux.

FIGURE 1: Aperçu des restrictions à l'utilisation des médias sociaux soutenues par la législation en Afrique



3.

Coupures d'Internet: l'Afrique atteint un point critique

Au cours des trois dernières années, les coupures d'Internet ont eu lieu avec une régularité remarquable en Afrique, généralement autour des manifestations de citoyens et d'autres événements politiques. Notre rapport 2016 sur les Droits Numériques en Afrique a fait état de 11 incidents⁴ des fermetures d'Internet sur le continent alors que notre rapport 2017 traitait de 8 incidents.⁵ En 2018, des interruptions ou des perturbations de l'Internet ont eu lieu en Éthiopie, au Mali, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, au Cameroun et au Tchad. Dans le monde entier, de nombreuses personnes se souviendront de la fermeture de l'Internet au Cameroun, qui a duré 93 jours⁶. Le plus long arrêt d'Internet de l'histoire du continent a montré que le respect des Droits Numériques désespérément faible en Afrique étaient en baisse. En plus de la souffrance humaine⁷, les arrêts d'Internet occasionnés causent également des pertes économiques⁸ comme l'ont montré certaines études.

À la lumière des déficits de développement provoqués par les fermetures d'Internet, le temps est peut-être venu de prendre des mesures urgentes pour endiguer la marée montante de cette tendance sur le continent. Il existe déjà des signes encourageants indiquant que le sujet est abordé dans les principaux forums internationaux⁹. Cependant, il reste encore beaucoup à faire dans le contexte de l'Union africaine pour mettre un terme à la situation entourant les fermetures d'Internet en Afrique.



⁴Okunoye B, Sesan G, Ajayi S et Ilori T (2016). Étouffer le Canal: Comment les gouvernements portent atteinte à la liberté d'Internet sur un continent qui a besoin de plus d'accès. Rapport 2016 sur les Droits Numériques en Afrique, <https://bit.ly/2y2fcnf>

⁵Okunoye B, Sesan G, Kalua I et Kenmogne R (2017). Bon pour les entreprises: Pourquoi le secteur privé doit travailler avec les citoyens, la société civile au service des Droits Numériques: Rapport sur les Droits Numériques en Afrique 2017, <https://bit.ly/2D3ROB8>

⁶Yomi Kazeem, La fermeture d'Internet dans les régions anglophones du Cameroun est enfin terminée. Quartz Africa, 20 avril 2017. <https://bit.ly/2NW2pxF>

⁷Abdi Latif Dahir, Ce documentaire raconte l'histoire du plus long arrêt d'Internet d'Afrique. Quartz Africa, 6 août 2018. <https://bit.ly/2y5lth8>

⁸Ibid.

⁹" Manifestation organisée par les Nations Unies pour explorer les moyens de mettre fin aux interruptions de l'Internet ", AccessNow , 8 juin 2018. <https://bit.ly/2lxmnsJ>

4. Ce que la société civile doit faire

La nouvelle tactique adoptée par les gouvernements à travers le continent appelle de nouvelles réponses et approches de la part de la société civile. À la lumière de l'utilisation des instruments juridiques par les acteurs étatiques pour légitimer les violations des Droits Numériques en Afrique, la société civile peut prendre des mesures pour faire face à cette nouvelle menace, notamment:

4.1 Litige stratégique

Beaucoup en Afrique ont perdu confiance dans les tribunaux en tant que véritables arbitres de justice. Dans de nombreux contextes africains où les régimes autocratiques dominent ainsi que où la démocratie est faible, le pouvoir judiciaire constitue en réalité un appendice de la branche exécutive du gouvernement, ce qui réduit les chances d'obtenir des décisions contestant les positions des gouvernements. Ceci est important car les gouvernements africains sont peut-être les principaux violateurs des Droits Numériques sur le continent. Néanmoins, certains groupes de la société civile en Afrique ont hardiment ignoré cette situation et ont pris contact avec les tribunaux locaux pour obtenir des décisions favorables annulant les violations légales en cas de violations des Droits Numériques imposées par le gouvernement au Kenya¹⁰ parmi d'autres. Sur un continent où les acteurs étatiques sont maintenant conscients des voies légales pour étouffer les Droits Numériques, les tribunaux représentent peut-être les voies les plus évidentes pour défier leurs tendances répressives



¹⁰ Maureen Kakah, " La Haute Cour suspend des dispositions du droit de la cybercriminalité ", The Nation, 29 mai 2018. <https://bit.ly/2xWiRnF>.

4.2 Recherche active de partenaires au sein des chambres législatives

Les Chambres du Parlement à travers l'Afrique sont devenues des véhicules pour l'adoption de lois qui enfreignent les droits numériques. En 2018, par exemple, comme l'indique le rapport ci-dessous et en étroite collaboration avec l'exécutif et les législateurs, des pays tels que la Tanzanie et l'Ouganda ont élaboré des lois qui ont restreint l'espace pour la liberté d'expression, de réunion et de confidentialité en ligne. Malgré leur rôle, les Chambres du Parlement sont aussi potentiellement des espaces dans lesquels des partenariats peuvent être forgés entre des groupes de la société civile travaillant sur les Droits Numériques et des législateurs favorables aux idéaux des droits de l'homme. Il est important que la société civile africaine travaille à la création de passerelles entre elle et les législateurs afin d'améliorer le cadre juridique relatif aux droits numériques en Afrique. Cette approche s'est révélée viable au Nigéria, où des partenariats de la société civile avec la législature ont abouti à l'adoption du projet de loi sur les Droits et les Libertés Numériques. Le projet de loi sur les Droits et la Libertés Numériques prévoit une protection complète des Droits Numériques des Nigériens.

4.3 Recours aux instances des tribunaux régionaux et africains

Comme indiqué dans ce qui précède, bien que les tribunaux locaux puissent devenir des bastions d'appui aux contentieux des Droits Numériques en Afrique, une autre stratégie de ce type s'est révélée efficace ces dernières années¹¹ est un litige stratégique en matière de Droits Numériques devant des tribunaux régionaux africains tels que la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est et la Cour de Justice d'Ecowas. Cette approche est importante dans les contextes africains en raison des effets de la coopération régionale et de la pression des pairs sur les différents États membres des régions africaines. Cette voie de recours se présente comme une autre voie par laquelle la société civile peut élargir son



¹¹ "UPDATE: La Cour de la CEDEAO rend une décision historique dans l'une de nos affaires stratégiques contestant les lois utilisées pour réduire au silence et intimider les journalistes en Gambie ", Initiative de défense juridique des médias, 23 mars 2018. <https://bit.ly/2zHdHwQ>

4.4 Création d'une coalition à l'échelle africaine pour des expériences partagées

Les attaques de plus en plus sophistiquées contre les Droits Numériques sur le continent, qui incluent désormais l'utilisation d'instruments juridiques, obligent les activistes des Droits Numériques à mettre en commun et à partager leurs connaissances et leurs expériences, en particulier en aidant les organisations partenaires d'activer leurs connaissances et leur expérience pour faire face à ces nouveaux défis juridiques en matière de Droits Numériques. Les incidents de l'année 2018 suggèrent que les gouvernements africains apprennent désormais les uns des autres dans la mise en œuvre de mécanismes juridiques violants les Droits Numériques. Il ne serait donc pas désavantageux que les défenseurs des Droits Numériques en Afrique travaillent également de concert dans toutes les régions pour lutter contre la portée excessive du gouvernement et les violations des Droits Numériques sur le continent.



5. Profils de pays

5.1 Ouganda

L'Ouganda, surnommé la «Perle de l'Afrique», est un pays enclavé de l'Est de l'Afrique, bordant le Kenya à l'Est, le Soudan du Sud au nord, la République Démocratique du Congo à l'Ouest, le Rwanda au Sud-Ouest et la Tanzanie au Sud. Le pays a une population de 42 862 958 habitants et un produit intérieur brut de 25,891 millions¹². L'Ouganda a attiré l'attention de la Communauté Internationale en raison de sa stricte position juridique et sociale à l'égard de la communauté LGBTQI.

L'économie ougandaise a connu une croissance de 4,5% au cours des deux dernières années. Cependant, la croissance économique a été plus rapide en raison de la forte croissance de l'agriculture et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)¹³. Sa politique fiscale est propulsée par les dépenses. Les dépenses publiques ougandaises sont passées de 15% du PIB à plus de 20%.



¹² Banque mondiale, «Données des comptes nationaux et fichiers de données des comptes nationaux de l'OCDE», mai 2017 <https://bit.ly/2C3Mfee>.

¹³ Groupe de la Banque mondiale, Uganda Economic Update, 11e édition, «Financement de la croissance et du développement - Options pour augmenter les recettes intérieures», 1er mai 2018 <https://bit.ly/2voNO>.

L'Ouganda a un taux de pénétration de l'Internet de 23,7%. Le décideur dans l'arène Internet au pays est le ministère des TIC¹⁴. Plusieurs sociétés de télécommunications du pays fournissent des services de voix et de données. Ils comprennent Airtel, Vodacom, MTN (réseau de téléphonie mobile) et Africell, Smart, Smile, K2 et Uganda Telecom (UTL). En raison de l'utilisation croissante et de la demande croissante pour Internet, certains d'entre eux sont des points focaux Internet. Ils comprennent Roke telecom, Infocom, iwayAfrica, Datanet et NITA-U (Commission des communications de l'Ouganda; fournisseurs de services agréés en Ouganda)¹⁵.

Après le conflit armé de 1986, plusieurs réformes structurelles et d'investissements ont été mises en place en Ouganda. Le système de gouvernance officiel de l'Ouganda s'est considérablement amélioré et a permis d'améliorer la gestion du secteur public et la qualité institutionnelle. Yoweri Museveni et son principal parti politique, le Mouvement National de Résistance, ont dirigé l'Ouganda sans interruption depuis leur accession au pouvoir en 1986.

L'Ouganda a, par le passé, été victime d'atteintes aux Droits Numériques, telles que deux fermetures d'Internet où des sites de médias sociaux et des services de transfert d'argent mobile ont été complètement fermés. Plusieurs journaux, chaînes de télévision et stations de radio ont également été fermés au fil des ans, en fonction de la nature de leur contenu, perçue par le régime strictement autoritaire de Museveni.

Le 1er juillet 2018, le gouvernement ougandais a adopté une loi controversée qui impose désormais une taxe sur l'utilisation des médias sociaux dans le pays. Cette loi, connue sous le nom de loi de 2018 portant modification de la taxe d'accise,¹⁶ a été adoptée peu après que son voisin, la Tanzanie, ait mis en œuvre son règlement de 2018 sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne)¹⁷.

Cette taxe sur les réseaux sociaux s'adresse à toutes les personnes vivant dans le pays, quel que soit leur statut économique. Les Ougandais devront payer 200 shillings ougandais (0,05 USD)¹⁸ par jour d'utilisation de plateformes populaires telles que Twitter, Facebook et WhatsApp. Les données prépayées mobiles en Ouganda pour 1 giga - octet coûte déjà plus de 15% du revenu du citoyen moyen, ce qui est beaucoup plus élevé que la norme recommandée au niveau international¹⁹ pour assurer un accès Internet à un prix raisonnable.

Le gouvernement a affirmé que cette taxe sur les médias sociaux avait été mise en place pour générer des revenus. Ses challengers ont toutefois affirmé que la taxe avait été instituée dans le but d'étouffer la liberté



¹⁴ Union Internationale des Télécommunications, «ICT EYE Key Data & Statistics» 2017.

¹⁵ Collaboration sur les Politiques Internationales en matière de TIC pour l'Afrique Orientale et Australe, «Enquête nationale sur les technologies de l'information», mars 2018.

¹⁶ Loi modifiant la Loi sur les droits d'accise 1er juillet 2018

¹⁷ Règlement sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne), avril 2018.

¹⁸ Collaboration sur la politique internationale relative aux TIC: «La nouvelle taxe sur les médias sociaux poussera des millions de personnes de moins en moins connectables», avril 2018

¹⁹ Les données sur le Revenu National Brut (RNB) par habitant proviennent de la Banque mondiale, «Prix des données large bande (mobile prépayé de 1 Go) en% du RNB par habitant», 2017. ¹¹

d'expression en raison des critiques croissantes adressées au président Yoweri Museveni, au pouvoir depuis un peu plus de trois décennies. Le président Yoweri Museveni a demandé cette nouvelle loi dans une lettre affirmant que le gouvernement avait besoin de ressources «pour faire face aux conséquences des utilisateurs, des opinions, des préjugés et des insultes des médias sociaux». En réalité, il s'agissait d'une demande de loi visant à restreindre la liberté d'expression sur Internet.

En Ouganda, un internaute sur neuf utilise une plate-forme de réseau de médias sociaux, les plus populaires étant Facebook et WhatsApp. Les organisations de la société civile en Ouganda ont qualifié cette initiative du gouvernement de tentative visant à limiter davantage la liberté d'expression dans le pays. La taxe Internet nouvellement installée va creuser le fossé numérique déjà considérable dans la région en limitant l'accès à Internet, en particulier aux citoyens pauvres de l'Ouganda qui ne peuvent se permettre de payer la taxe.

De nombreux Ougandais ont fait recours aux médias sociaux et aux manifestations de rue pour s'opposer à la taxe sur les médias sociaux. Un homme politique ougandais de premier plan, Robert Kyagulanyi, membre du Parlement de Kyadondo-Est, connu sous le nom de «Bobi Wine», a été arrêté en juillet 2018 parmi d'autres activistes alors qu'ils rejoignaient des manifestations contre la taxe sur les médias sociaux. Des habitants du Kenya, voisin de l'Est de l'Ouganda, et du monde entier, ont participé à la vaste campagne sur les médias sociaux et ont exprimé leur solidarité avec les Ougandais qui réclamaient la libération de Bobi Wine et la levée de la taxe sur les médias sociaux. Le pouvoir des médias sociaux a brillé de tout son éclat quand sa libération a été accordée en août. Ce fut toutefois de courte durée car il fut à nouveau arrêté.

Il y a eu de nombreux cas d'arrestations arbitraires en Ouganda dans le but de contrôler des informations. Beaucoup ont fui le pays par peur des persécutions. Au cours de la saga Bobi Wine qui a suivi la contestation fiscale sur les médias sociaux, deux journalistes, Herbert Zziwa et Ronald Muwanga de NTV, ont été arrêtés et inculpés aux côtés de Bobi Wine et d'autres hommes politiques. Plusieurs civils ont été blessés et un autre tué par balle par la police lors de ces manifestations à Kampala.²⁰

L'Ouganda a manifestement pris ses violations des Droits Numériques un peu plus loin que ses voisins. Il est toutefois réconfortant de voir les Ougandais se rassembler avec tant de vigilance pour défendre leurs droits et leurs libertés numériques.



²⁰ «Répression brutale des manifestations, du journalisme et de l'opposition autour des élections partielles», article 19 du 24 août 2018.

5.2 Tanzanie

La Tanzanie est une puissance régionale en Afrique de l'Est avec une population estimée à 54 199 163 habitants et un Produit Intérieur Brut (PIB) de plus de 52 milliards de dollars. L'agriculture est le pilier de l'économie tanzanienne, représentant plus de 30% du PIB et employant 67% de la main-d'œuvre, les femmes représentant plus de 70% de la population active.²¹

La Tanzanie a un taux de pénétration de l'Internet de 13%, inférieur à la moyenne africaine de 19,9%. L'abonnement haut débit mobile actif est de 9,2% et l'abonnement haut débit mobile fixe de 3,4%. Les fournisseurs de services Internet (FAI) en Tanzanie comprennent Vodacom, Tigo, Airtel, Zantel et Smart. L'organisme de réglementation des télécommunications est l'autorité tanzanienne de réglementation des communications (TCRA).

Malgré des élections multipartites depuis 1994, la Tanzanie est dirigée exclusivement par Chama Cha Mapinduzi (CCM), le «parti de la révolution», depuis sa formation en 1977.²² Sous le CCM, la politique tanzanienne montrait des signes d'ouverture et devenait plus inclusive. En 2015, cependant, M. John Magufuli est devenu président du pays et, moins d'un an après son arrivée au pouvoir sous la bannière du parti, il avait interdit tous les rassemblements politiques. Le gouvernement a fermé plusieurs journaux et attaqué plusieurs dirigeants, y compris des groupes minoritaires et des adolescentes enceintes²³

La Tanzanie est une puissance régionale en Afrique de l'Est avec une population estimée à 54 199 163 habitants et un Produit Intérieur Brut (PIB) de plus de 52 milliards de dollars. L'agriculture est le pilier de l'économie tanzanienne, représentant plus de 30% du PIB et employant 67% de la main-d'œuvre, les femmes représentant plus de 70% de la population active.

La Tanzanie a un taux de pénétration de l'Internet de 13%, inférieur à la moyenne africaine de 19,9%. L'abonnement haut débit mobile actif est de 9,2% et l'abonnement haut débit mobile fixe de 3,4%. Les fournisseurs de services Internet (FAI) en Tanzanie comprennent Vodacom, Tigo, Airtel, Zantel et Smart. L'organisme de réglementation des télécommunications est l'autorité tanzanienne de réglementation des communications (TCRA).



²¹ "Tanzanie: Croissance économique et commerce. USAID, <https://bit.ly/2NZBOXk>

²² " Démocratie sous l'assaut: le président malfaisant de Tanzanie ". The Economist, 15 mai 2018 <https://econ.st/2MMMEU3>

²³ " Tanzanie: le climat politique s'aggrave face à la répression de l'opposition ". DW, <https://bit.ly/2pJkXl>

Malgré des élections multipartites depuis 1994, la Tanzanie est dirigée exclusivement par Chama Cha Mapinduzi (CCM), le «parti de la révolution», depuis sa formation en 1977. Sous le CCM, la politique tanzanienne montrait des signes d'ouverture et devenait plus inclusive. En 2015, cependant, M. John Magufuli est devenu président du pays et, moins d'un an après son arrivée au pouvoir sous la bannière du parti, il avait interdit tous les rassemblements politiques. Le gouvernement a fermé plusieurs journaux et attaqué plusieurs dirigeants, y compris des groupes minoritaires et des adolescentes enceintes.

La dégradation de la situation des droits de l'homme en Tanzanie se reflète également dans la liberté de l'Internet et les Droits Numériques. Bien que, comme indiqué précédemment, de nombreux organes de presse aient été fermés en Tanzanie, et 2018 a été marquée par une nouvelle répression de la liberté d'expression en ligne dans le pays. Les citoyens ordinaires ont également été touchés, comme le montrent les exemples ci-dessous.

En avril, deux musiciens tanzaniens ont été arrêtés pour avoir publié des vidéos sur les réseaux sociaux. Le chanteur primé âgé de 28 ans, Nassib Abdul, également connu sous le nom de Diamond Platnumz, a été arrêté le 16 avril pour avoir partagé un clip vidéo avec ses 4,5 millions de followers sur Instagram le montrant en train d'embrasser une fille.²⁴ En outre, Faustina Charles, âgée de 26 ans, connue sous le nom de Nandy, a également été arrêtée le même jour pour avoir publié un clip vidéo d'elle-même et d'un autre musicien via WhatsApp. Les autorités tanzaniennes ont estimé que la vidéo était "indécente".

En outre, la Tanzanie a fait la une des journaux quand les autorités ont adopté le règlement de 2018 sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne). Conformément au thème du rapport de cette année, cette loi est une législation de signature qui caractérise notre perception que les gouvernements africains codifient de plus en plus les violations des Droits Numériques et à la liberté de l'Internet par le passage d'instruments juridiques.

Le Règlement de 2018 sur les communications électroniques et postales (contenu en ligne), entré en vigueur en avril 2018, introduit une série de restrictions radicales à la liberté d'expression, notamment en exigeant:

- (i) Inscription obligatoire et licence des blogueurs ou de tout autre membre du grand public engagé dans des activités journalistiques.²⁵
- ii) Une redevance d'enregistrement et de licence doit être payée chaque année à l'autorité tanzanienne de régulation des communications (TCRA).
- (iii) Pouvoir sans entrave du TCRA d'ordonner la suppression en ligne de "contenus interdits" sans aucun contrôle d'un organe judiciaire indépendant et impartial
- (iv) Les cybercafés doivent installer des caméras de surveillance et tous les propriétaires d'appareils électroniques mobiles, y compris les téléphones, doivent les protéger avec un mot de passe.²⁶

²⁴ Fumbuka Ng'wanakilala, "Popular Tanzanian singer arrested in latest internet crackdown", Reuters, April 17 2018. <https://reut.rs/2xIEvkP> Fumbuka Ng'wanakilala, "Chanteur populaire tanzanien arrêté lors de la dernière répression sur Internet", Reuters, 17 avril 2018. <https://reut.rs/2xIEvkP>

²⁵ "Tanzania: Restrictive regulations on online content signed into law". Article 19, April 23 2018. <https://bit.ly/2OGAcqO>

²⁶ Shayera Dark, "Strict new internet laws in Tanzania are driving bloggers and content creators offline", July 6 2018. <https://bit.ly/2Nd298K>

La réglementation, qui couvre également les plateformes en ligne des médias traditionnels, les médias sociaux et les propriétaires de cybercafés, impose aux fournisseurs de payer 1,1 million de shillings tanzaniens (480 USD) pour une licence de trois ans, ainsi que des frais annuels de 440 USD.²⁷ Les exigences en matière d'enregistrement incluent les informations personnelles et fiscales complètes du demandeur, ainsi que celles des actionnaires, ainsi que la nature probable du contenu futur, exigences qui portent clairement atteinte à l'indépendance et à la confidentialité. La plupart des blogueurs en Tanzanie sont des individus,²⁸ ce qui rend très difficile le respect de cette loi.

Le contenu interdit en vertu de ce règlement inclut tout matériel qui "cause de la gêne" et "utilise un langage grossier", langage si large qu'il pourrait facilement faire l'objet de critiques à l'endroit de responsables gouvernementaux ou publics dans le climat déjà tendu à l'égard des groupes d'opposition en Tanzanie. La sanction maximale pour violation des règles est une amende de 2 200 dollars et 12 mois de prison.

Sous la pression de cette loi, de nombreux blogs et sites Web ont déjà été fermés par leurs propriétaires.²⁹ Parmi ceux-ci se trouve JamiiForums, l'un des blogs les plus populaires de Tanzanie et d'Afrique de l'Est. Avant ce résultat final cependant, les Tanzaniens ont riposté, par une coalition de blogueurs et de la société civile défiant la loi devant les tribunaux, aboutissant à une ordonnance du tribunal³⁰ suspendant temporairement l'application de la loi.

Les incidents survenus en Tanzanie en 2018 ne sont peut-être incomparables à aucun autre endroit de l'Afrique de l'Est, ce qui témoigne du recours croissant à la tactique de la «règle de droit» pour étouffer les Droits Numériques et la liberté de l'Internet en Afrique. La société civile doit relever le défi posé par les tactiques de plus en plus sophistiquées utilisées par ceux qui cherchent à imposer la répression et le totalitarisme sur tout le continent.



²⁷ John Aglionby et David Pilling, "Les blogueurs tanzaniens font face à des frais élevés pour avoir le droit de poster en ligne", Financial Times, 22 avril 2018. <https://on.ft.com/2p0lyqE>

²⁸ Fumbuka Ng'wanakilala, "Les blogueurs tanzaniens obtiennent une ordonnance judiciaire provisoire contre la répression exercée par l'État", Reuters, 4 mai 2018. <https://reut.rs/2rp2tZk>.

²⁹ Fumbuka Ng'wanakilala, "La Tanzanie ordonne à tous les blogueurs non enregistrés de supprimer leurs sites", Reuters, 11 juin 2018. <https://reut.rs/2MOjixj>

³⁰ Fumbuka Ng'wanakilala, «Les blogueurs tanzaniens obtiennent une ordonnance de justice provisoire contre la répression exercée par l'État», Reuters, 4 mai 2018. <https://reut.rs/2rp2tZk>.



À cet égard, il y a eu un certain nombre d'arrestations et de détentions de voix dissidentes sur des plateformes numériques en Égypte. Le 23 mai 2018, l'éminent blogueur et journaliste égyptien Wael Abbas, l'un des blogueurs les plus populaires du monde arabe, a été arrêté par la police. Le porte-parole ouvertement qualifié de brutalités policières a été aveuglé et emmené par la police égyptienne, mais pas avant de publier "Je suis en train d'être arrêté" sur sa page Facebook. Wael Abbas a été un blogueur pionnier et influent en Égypte, connu pour ses critiques sur la corruption, les brutalités policières³⁴ et le recours à la torture en Égypte.

Le 11 mai 2018, Amy Fathy et Mohamed Lotfy, son mari, ont été arrêtés pour avoir publié une vidéo sur Facebook dans laquelle elle parlait de harcèlement sexuel en Égypte et du manque de protection du gouvernement envers les femmes.³⁵ La police a fait irruption chez elle au Caire et les a conduits au poste de police avec leur enfant de 3 ans. Sa vidéo de 12 minutes a également abordé la dégradation de la situation des droits de l'homme et de la situation socio-économique en Égypte.

Dans un autre incident qui témoigne du climat répressif qui règne dans le pays, une touriste libanaise, Mona El-Mazbouh, a été condamnée par un tribunal du Caire le 7 juillet à huit ans d'emprisonnement.³⁶ Sa peine concernait une vidéo de 10 minutes qu'elle a postée sur Facebook dénonçant le harcèlement sexuel et les conditions de vie en Égypte.

Toujours en Égypte, depuis le 14 août 2018, les autorités égyptiennes ont ordonné la détention de quatre journalistes dans le cadre d'une affaire où plusieurs journalistes, militants et universitaires étaient accusés d'appartenance à un groupe interdit et de diffusion de fausses informations.³⁷ Parmi eux, Islam el-Refai, également connu sous le nom de Khorm, un blogueur satirique qui gérait également un compte satirique sur Twitter avec 75 000 abonnés.

³⁴ Marwa Morgan, " Comment la surveillance, les trolls et la peur d'être arrêtés affectent les journalistes égyptiens ". Comité pour la protection des journalistes, 12 juin 2017. <https://bit.ly/2rpiFgT>

³⁵ «Égypte: un activiste arrêté pour une vidéo de Facebook sur le harcèlement sexuel». Amnesty International, 11 mai 2018. <https://bit.ly/2NAFYi6>

³⁶ " Femme libanaise condamnée à huit ans de prison pour avoir insulté l'Égypte ". AlJazeera , 8 juillet 2018. <https://bit.ly/2PRX4Vw>

³⁷ " L'Égypte prolonge la période de détention de quatre journalistes arrêtés dans le cadre d'un procès en masse ". Comité pour la protection des journalistes, 21 août 2018. <https://bit.ly/2w3bcmv>

quartier de Tagamou 'al-Khamis³⁸ Shadi Abu Zaid a été un critique reconnu du gouvernement, utilisant le vidéo-blogging pour faire des commentaires sur la politique et les questions sociales. Il a été accusé d'avoir répandu de fausses nouvelles et d'avoir rejoint une organisation interdite.

L'Égypte a également des antécédents de perturbations du réseau Internet. À partir de mai 2017, le gouvernement égyptien a autorisé le blocage³⁹ d'au moins 496 sites Web de médias, de blogs, d'organisations de défense des droits de l'homme et d'outils de contournement utilisés pour contourner les blocages. Le 9 février 2018, l'armée égyptienne a annoncé une opération visant à chasser les "terroristes et les éléments et organisations criminels" du nord et du centre de la péninsule du Sinaï, de l'ouest de la vallée du Nil et du delta du Nil; un mouvement qui a accompagné la perturbation totale des services de télécommunications dans la péninsule.⁴⁰

En 2018, les autorités égyptiennes ont adopté une législation qui menace les Droits Numériques des Égyptiens. L'une d'entre elles est la loi sur la cybercriminalité, soumise par le gouvernement et approuvée par le parlement égyptien le 5 juin 2018. Cette nouvelle loi, qui compte 45 articles au total, accorde aux autorités égyptiennes un soutien juridique en matière de surveillance en ligne, de blocage de sites Web, de surveillance des utilisateurs d'Internet et de leur utilisation. des services de communication en Egypte.⁴¹

L'article 7 de la loi sur la cybercriminalité apporte un soutien juridique à une pratique que le gouvernement égyptien a réellement entamée depuis mai 2017: le blocage de sites Web. L'article 7 confère à une autorité d'enquête le pouvoir de bloquer des sites Web sous réserve de l'approbation d'un tribunal compétent. L'article 7 donne également aux agences de renseignement ou de sécurité le pouvoir d'ordonner à l'autorité des télécommunications de bloquer un site Web sans avoir besoin de l'approbation d'un tribunal. Les agences de sécurité qui commandent un blocage doivent uniquement informer les autorités d'enquête compétentes de leurs actions après l'acte, bien que ces dernières aient le pouvoir de refuser le blocage.

L'article 2 de la loi sur la cybercriminalité autorise également la conservation des données et la surveillance des communications, sans le contrôle judiciaire nécessaire. Par exemple, l'article 2 stipule que les entreprises de télécommunications répondent aux demandes de données uniquement à la discrétion du NTRA, le régulateur égyptien, en dehors des limites déjà autorisées par la loi. L'article 2 accorde également aux agences de sécurité un accès sans entrave aux données des citoyens, sans restrictions ni normes.

L'article 4 de la loi sur la cybercriminalité facilite l'accès des gouvernements étrangers aux données des citoyens par le biais d'accords conclus avec le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. Ce qui est troublant dans cette disposition, c'est l'approbation des transferts internationaux de données, sans obligation pour les pays destinataires de se doter d'une législation sur la protection des données des citoyens.

³⁸ " Le CPJ est alarmé par la détention en Egypte du blogueur vidéo Shadi Abu Zaid ". Comité pour la Protection des Journalistes, 8 mai 2018. <https://bit.ly/2opvUZy>

³⁹ " Le public égyptien doit pouvoir accéder à tous les sites d'informations ". Comité pour la Protection des Journalistes, 6 février 2018. <https://bit.ly/2wqLisY>

⁴⁰ " Zone inaccessible: résidents inaccessibles de la péninsule du Sinaï ". SMEX, 10 février 2018. <https://bit.ly/2onLDrR>

⁴¹ Wafa Ben-Hassine, " Le Parlement égyptien approuve la loi sur la cybercriminalité légalisant le blocage des sites Web et prévoyant une surveillance complète des Égyptiens ". AccessNow, 20 juin 2018. <https://bit.ly/2MUJWuh>

Outre la loi sur la cybercriminalité, le 10 juin 2018, le parlement égyptien a approuvé une loi sur les médias et les publications. L'article 19 de cette loi autorise le Conseil supérieur de la régulation des médias à imposer des sanctions aux propriétaires de sites Web personnels, blogs ou comptes en ligne comptant plus de 5 000 abonnés pour publication ou diffusion de fausses nouvelles, incitation à la violence ou à la haine, discrimination à l'égard des citoyens, racisme, intolérance ou diffamation d'individus, ou insulte aux religions divines ou aux convictions religieuses⁴². Autrement dit, les sites Web, les blogs ou les comptes de réseaux sociaux comptant plus de 5 000 abonnés seront traités comme des organes de presse, ce qui les exposera à des poursuites pour publication de fausses nouvelles ou incitation à enfreindre la loi.⁴³ Avec une disposition similaire à ce qui existe en Tanzanie, la loi sur les médias et les publications interdit la création de sites Web sans l'obtention préalable d'une licence du Conseil suprême de la régulation des médias, qui autorise le Conseil à suspendre ou à bloquer les sites Web et à sanctionner les rédacteurs.

L'Égypte est devenue l'un des environnements les plus répressifs pour les Droits Numériques en Afrique, où les journalistes, les blogueurs et les commentaires sociaux sur les plateformes numériques sont punis et la communauté des militants sous une pression intense.



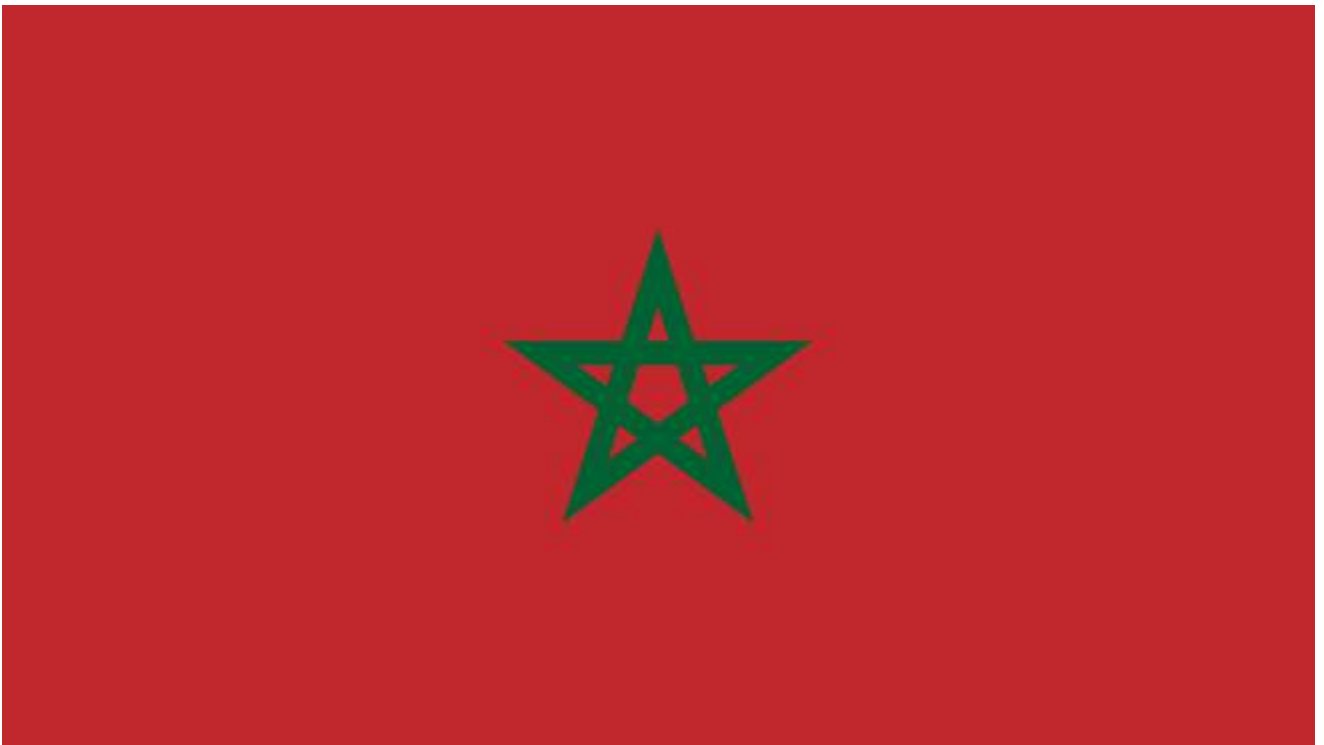
⁴² Ibid

⁴³ "L'Égypte cible les médias sociaux avec une nouvelle loi". Reuters, 17 juillet 2018. <https://reut.rs/2uvPxCE>

5.4 Maroc

Avec une population de 37,5 millions d'habitants⁴⁴ et un PIB de 110,2 milliards de dollars⁴⁵, le Royaume du Maroc est un territoire arabe autonome du Sahara occidental. Le Royaume exploite une version de la monarchie étiquetée «monarchie constitutionnelle parlementaire⁴⁶» qui comprend une législature bicamérale, une constitution et des dispositions prévoyant un pouvoir judiciaire non partisan et indépendant.

Il convient toutefois de noter que le Roi du Maroc est la plus haute autorité. Il est en charge de la nomination du Premier ministre après les élections législatives des Marocains. Le Roi, bien que chargé de nommer le Premier ministre, est obligé de choisir parmi les partis qui remportent le plus de sièges.



⁴⁴Tableau de bord de la population mondiale - Maroc" FPNU <https://www.unfpa.org/data/world-population/MA>

⁴⁵Rapport de pays «Maroc», Banque Mondiale, <https://qoo.gl/2aZY7E>.

⁴⁶https://en.wikipedia.org/wiki/Politics_of_Morocco

On sait généralement que le Maroc a un mélange d'attitudes envers les droits de l'homme. En septembre de cette année, le Parlement a criminalisé la violence à l'égard des femmes et le harcèlement sexuel, les violences domestiques et le viol, ce qui a généralement été qualifié de tant attendu. La loi adoptée impose des sanctions plus sévères aux auteurs desdites violations commises dans les sphères privées et publiques⁴⁷. Le pays est toutefois également connu pour son mépris généralisé des droits de l'homme hors ligne et en ligne.

L'article 25 de la Constitution marocaine de 2011 garantit les libertés de pensée, d'opinion et d'expression sous toutes leurs formes. Il garantit également les libertés de création, de publication et de présentation en matière littéraire et artistique et de recherche scientifique et technique.

En réalité, cependant, comme dans de nombreux pays africains où la liberté de presse et d'expression sont garanties en théorie, certains suggèrent ouvertement que ce droit n'est pas entièrement accordé.

En juin 2018, la cour d'appel de Casablanca a condamné Mohamed al-Asrihi à 5 ans de prison et à une amende de 2 000 dirhams marocains (environ 210 \$). Al-Asrihi, web-video-journaliste et éditeur marocain, dont le travail porte sur la corruption, les droits de l'homme et la politique, a été arrêté par les forces de sécurité marocaines le 6 juin 2017 pour avoir rapporté des manifestations organisées par le Mouvement populaire⁴⁸ dans la ville d'Al-Hoceima, au nord du Maroc. Il avait notamment exercé des activités journalistiques sans accréditation officielle et reçu des fonds étrangers de «séparatistes». Cela incluait également la «diffusion» de fausses nouvelles. Plus en détail, le Comité pour la protection des journalistes rapporte⁴⁹ que le verdict rendu par un tribunal inclut "de saper la sécurité intérieure du Maroc en recevant des dons et des fonds pour des activités et de la propagande portant atteinte à l'unité et à la souveraineté du Royaume du Maroc et à la loyauté de ses citoyens", ainsi qu'"en participant à des manifestations non autorisées", "incitant à l'unité du royaume", "insultant les représentants du gouvernement" et "prétendant être un journaliste sans avoir



⁴⁷ "Morocco criminalises violence against women and sexual harassment" Aljazeera and News Agencies 12 Sept 2018 <https://goo.gl/1eFUSL>

⁴⁸ The Popular Movement is a royalist and traditionalist rural-focused political party in Morocco

⁴⁹ "Morocco Court Sentences two Journalists to Several Years in Prison" CPJ <https://cpj.org/x/734c>

Une histoire similaire s'applique au journaliste et rédacteur en ligne sur Internet, Hamid al-Mahdaoui, qui couvre la corruption, la politique et les droits de l'homme. Il a été arrêté le 20 juillet 2017 par la police marocaine alors qu'il se rendait dans la région du Rif, dans le nord du Maroc, pour couvrir des manifestations organisées par le Mouvement populaire. Le même mois, il a été condamné par le tribunal pénal à trois mois d'emprisonnement et à une amende de 20 000 dirhams marocains (2 200 dollars) pour «avoir commis des délits par des discours et des cris dans des lieux publics». Il a toutefois fait appel du verdict et la cour d'appel a encore prolongé sa peine de trois mois à un an. En juin 2018, cependant, un autre verdict lui a été rendu pour une autre accusation; et il doit maintenant passer trois ans en prison et payer une amende de 3 000 dirhams marocains (environ 315 dollars des États-Unis) pour «manquement à l'obligation de signaler un crime menaçant la sécurité nationale»⁵⁰.

Dans une autre affaire, un manifestant, El Mortada Lamrachen, a été arrêté chez lui le 10 juin 2017 après avoir utilisé sa page Facebook pour appeler à des manifestations pacifiques lors des troubles qui se sont déroulés dans la région de Hoceima, au Maroc, d'octobre 2016 à juillet 2017. en détention provisoire dans l'attente d'un appel le 2 mai 2018⁵¹, l'affaire a cependant été remise à plus tard après l'appel⁵².

Au Maroc, le nouveau code de la presse impose des niveaux d'entrée difficiles aux journalistes indépendants sur Internet, en vue de freiner les critiques⁵³ et opinion divergente dans le pays. La nouvelle loi exige que les sites d'informations en ligne fournissent la preuve que le rédacteur en chef est titulaire d'une carte de presse⁵⁴ dans le cas contraire, le site web sera fermé.

Pour obtenir une carte de presse, les journalistes doivent avoir obtenu un diplôme dans un domaine lié au journalisme, avoir trois ans d'expérience et prouver qu'ils travaillent pour un "organe de presse légitime". Les sites Web en ligne ne sont toutefois pas considérés comme des organes de presse légitimes, à moins que le directeur ne soit en possession d'une carte de presse. Cette exigence, similaire à la loi sur la presse égyptienne, nuira sans aucun doute à la liberté d'expression dans un pays où les principaux médias en ligne affirment déjà pratiquer l'autocensure.⁵⁵



⁵⁰ «Un tribunal marocain condamne deux journalistes à plusieurs années de prison». Comité de protection des journalistes, 30 septembre 2018. <https://bit.ly/2vvsqcm>

⁵¹ «Maroc: condamnation d'El Mortada lamrachen à l'annulation de la peine», Amnesty International, 30 avril 2018. <https://bit.ly/2AjKcSi>

⁵² El Mortada lamrachen : ce que la justice a décidé ", Le Site Info, 19 septembre 2019. <https://bit.ly/2PEVu8U>

⁵³ Lara Korte, " Les médias indépendants du Maroc se sentent coincés par le gouvernement ", 22 janvier 2018. <https://bit.ly/2yRc4Lm>

⁵⁴ Ibid

⁵⁵ Lara Korte, " Les médias indépendants du Maroc se sentent coincés par le gouvernement ", 22 janvier 2018. <https://bit.ly/2yRc4Lm>

5.5 Cameroun

La population du Cameroun est de 23 439 190 habitants⁵⁶ avec un Produit Intérieur Brut (PIB) estimé à 32,2 milliards de dollars.⁵⁷ Le taux de croissance du PIB a atteint 3,7% en 2017. La même année, le Cameroun s'est classé au 97ème rang mondial pour la taille de son PIB.⁵⁸

Le taux de pénétration d'Internet a atteint 27% en 2018 contre 21% en 2016.⁵⁹ Le Cameroun compte cinq opérateurs de téléphonie mobile, à savoir Camtel, MTN, Orange, Nexttel et Yoomee. Cameroon Telecommunication (Camtel) est l'opérateur public et le principal fournisseur de services de téléphonie non mobile. MTN et Orange sont les leaders du marché en termes d'abonnés mobiles. Vodafone, à l'origine un fournisseur de services Internet, est devenu Yoomee en 2017 et s'affirme progressivement comme le dernier opérateur de télécommunications du pays. Le Cameroun compte environ 19 millions d'abonnés au téléphone en 2018⁶⁰ avec un taux de pénétration de 72%. Outre les opérateurs, il existe environ 50 fournisseurs de services Internet dans le pays, les principaux étant également les plus grands opérateurs de téléphonie mobile. Les ménages ayant accès à Internet ont augmenté à 10,5%, avec 25%⁶¹ des personnes utilisant Internet depuis 2016.



⁵⁶ Banque mondiale, 2016.

⁵⁷ Croissance économique projetée, Energie Media, février 2018, <https://bit.ly/2PqAoeH>.

⁵⁸ " L'économie au Cameroun ", Wikipedia , <https://bit.ly/2OgsEPn>

⁵⁹ " Taux de pénétration Internet ", Quotidien Mutations, mai 2017, <https://bit.ly/2PnXwdq>.

⁶⁰ " Le Cameroun enregistre 19 millions d' abonnés mobiles ", CIO -MAG, avril 2018, <https://bit.ly/2NziaVW>.

⁶¹ Communiqué de presse, UIT, juillet 2018, <https://bit.ly/2OOouxz>.

Le Cameroun⁶² est un État en voie de démocratisation, parfois confondu avec une dictature, n'ayant connu que deux présidents de la République depuis 1960, à savoir Ahmadou Ahidjo et Paul Biya. Le président Paul Biya est au pouvoir depuis 1982; il a 85 ans et totalise 36 ans à la tête de l'État. Lors de l'élection présidentielle du 7 octobre 2018, il était candidat à sa succession contre huit candidats de l'opposition. L'environnement politique du pays est mal structuré. L'opposition est divisée dans un paysage de plus de 300 partis politiques. Par conséquent, 98% d'entre eux sont inactifs au poste de président même en période électorale. Le Cameroun a adopté la loi sur le terrorisme en 2014 pour s'attaquer à la menace de Boko Haram, l'organisation terroriste opérant à ses frontières avec le Nigéria. Cette loi a eu une influence négative sur les libertés publiques dans le pays. En 2016, une crise politique a été déclenchée par les revendications corporatistes d'avocats et d'enseignants dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, faisant plusieurs centaines de victimes civiles et militaires.

Le Cameroun n'a pas encore de loi spécifique sur les médias sociaux et Internet. La loi n ° 2010/012 du 21 décembre 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité est utilisée, le cas échéant, et "régit le cadre de sécurité des réseaux de communication électroniques et des systèmes d'information, définit et sanctionne les infractions liées à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication au Cameroun". Bien que cette loi soit appliquée pour contenir la menace croissante de la cybercriminalité, les fausses informations et les discours de haine restent critiqués pour leur manque de précision sur les Droits Numériques et leurs lourdes sanctions, notamment contre la liberté d'expression. Le ministère des Postes et Télécommunications coordonne toutes les activités du secteur et est la principale institution gouvernementale responsable des TIC dans le pays. L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) est l'autorité de régulation du secteur de la téléphonie mobile et des connexions Internet. La législation sectorielle principale est décrite dans la loi de 2010 sur les communications électroniques et soutenue par la législation de 2015. L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) est également chargée de la promotion des TIC, de la gestion des noms de domaine (.cm) et de la cybersécurité sur le territoire national.



⁶² Constitutionnellement, le Cameroun est un régime présidentiel.



Le pays a enregistré une fermeture d'Internet de 93 jours en 2017 dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, deux régions en conflit depuis 2016. Le Cameroun a subi d'importantes pertes financières de plusieurs millions de dollars liées à la fermeture d'Internet. Au Cameroun, lors des périodes préélectorales de 2018, des intentions de contrôle et de surveillance d'Internet ont été observées avant d'être démenties par le gouvernement. Tout cela montre que, malgré le travail des ONG de défense des Droits Numériques, le problème des violations des Droits Numériques reste un sujet de préoccupation.

Le 6 décembre 2017, l'écrivain camerounais Patrice Nganang a été arrêté dans la région du Littoral camerounais avant son voyage au Zimbabwe. L'arrestation a eu lieu après plusieurs publications sur son compte Facebook critiquant le président Paul Biya et son gouvernement.⁶³

Le 20 janvier 2018, une lettre circulaire du ministre de la Justice enjoignait aux magistrats de "s'engager, après identification précise par les services de sécurité, à poursuivre juridiquement toute personne résidant au Cameroun qui utilise les réseaux sociaux pour diffuser de fausses informations"⁶⁴. Cette circulaire est considérée par les activistes comme un prétexte pour le contrôle de l'Internet.

Le 2 février 2018, le réseau Internet desservi par MTN⁶⁵ a été gravement perturbé dans tout le pays. Les abonnés ont reçu des messages indiquant un incident sur la fibre optique. Cette explication n'a pas convaincu le grand nombre d'utilisateurs d'Internet au Cameroun qui avaient des soupçons d'implication du gouvernement dans la perturbation. Au cours de la même période, le "rapport Netizen" indiquait les coûts croissants et les conséquences économiques graves des bouleversements et des fermetures d'Internet au Cameroun.⁶⁶

Le 9 mars 2018, AccessNow et un groupe de défenseurs des Droits Numériques dans le monde ont réagi en déposant une plainte pour demander aux dirigeants camerounais d'arrêter définitivement l'option de fermeture d'Internet dans le cadre de la campagne #KeepItOn.⁶⁷ Malgré les efforts des défenseurs des Droits Numériques et l'annonce par le gouvernement de la stabilité d'Internet, certains sites de médias en ligne sont restés inaccessibles ou extrêmement lents à s'ouvrir après plusieurs mois. Le réseau privé virtuel (VPN) a été très régulièrement utilisé comme alternative.⁶⁸

⁶³ Cameroun - arrestation de Patrice Nganang, Camer.be, décembre 2017, <https://bit.ly/2pMiveN>.

⁶⁴ Surveillance des réseaux sociaux au Cameroun, Opinionactu.com, décembre 2017, <https://bit.ly/2Eoq2kX>.

⁶⁵ <https://bit.ly/2vd7GHb>

⁶⁶ Rapport Netizen: Le coût croissant des coupures d'Internet au Cameroun, advox, février 2018, <https://bit.ly/2Nztlvf>.

⁶⁷ Qu'est-ce qu'un arrêt d'Internet, AccessNow, décembre 2017, <https://bit.ly/2ONmPps>.

⁶⁸ Internet, lent et incomplet, est de retour dans les régions anglophones du Cameroun - pour l'instant, Quartz Africa, mars 2018, <https://bit.ly/2OkAkjN>.

Le 29 mars 2018, la ministre des Postes et Télécommunications, Minette Libom Li Likeng, a présenté au gouvernement les orientations de la stratégie nationale de lutte contre la criminalité et la cybercriminalité⁶⁹ et empêcher la diffusion de documents confidentiels sur Internet. Après interprétation par les acteurs, ces stratégies pourraient avoir un impact à long terme sur les Droits Numériques.

En juin 2018, les opérateurs mobiles, à l'exemple de Orange, ont annoncé une augmentation des prix des débits de communication ayant un impact sur le coût des services Internet. Les utilisateurs de TIC ont trouvé cette action irresponsable ayant un impact direct sur le prix et la qualité des services Internet.⁷⁰

La liberté de l'Internet au Cameroun n'est décidément pas libre, et la société civile ainsi que tous les autres acteurs doivent poursuivre leur travail visant à faire en sorte que l'Internet au Cameroun soit libre, ouvert et favorise l'innovation et la création.



⁶⁹ " Les stratégies de Minpostel ", <https://bit.ly/2OMx8wN>.

⁷⁰ " Augmentation du prix du service Internet ", <https://bit.ly/2NyOrov>.

5.6 DR Congo

La République Démocratique du Congo (RDC) compte 83 millions d'habitants, ce qui en fait le quatrième pays le plus peuplé d'Afrique. Son Produit Intérieur Brut (PIB) a atteint 42,42 milliards de dollars en 2017 contre 36 en 2016. Le taux de croissance a augmenté de 4,3% en 2018.⁷¹

Le taux de pénétration d'Internet est de 6,2%⁷² avec 5 millions d'abonnés en 2018. L'accès Internet dans les ménages atteint seulement 2,8%. La RDC compte 40,3 millions d'abonnés au téléphone, soit un taux de pénétration de 38,6% (2015), pour quatre opérateurs, Vodacom, Airtel, Orange (y compris Tigo) et Africell. Tous les opérateurs ont lancé des services 3G et attendent la vente de licences LTE. Le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Information est responsable du secteur en vertu de la loi de 2002 sur les télécommunications. Elle est accompagnée par l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo, qui est l'organe de régulation, et par la Société Nationale des Postes et Télécommunications du Congo (SCPT), à la suite de la réforme de l'Office des Postes et Télécommunications du Congo par la loi n° 08/007 du 8 juillet 2008.⁷³



⁷¹ Banque mondiale en RDC, Banque mondiale, 2018, https://bit.ly/2jv2kx_
⁷² État d'Internet en 2017, WeAreSocial, 2018, https://bit.ly/2Ea05j_
⁷³ UIT Telecom World 2018, UIT 2018, <https://bit.ly/2vAu3Dn>

La République Démocratique du Congo a été dirigée par Joseph Kabila⁷⁴ depuis 2001. Le pays compte 599 partis politiques et 77 groupes politiques en 2018. Trois scrutins sont en vue en décembre 2018: présidentiel (21 candidats) législatif (15 355 candidats) et provincial (19 640 candidats)⁷⁵. L'élection présidentielle aura lieu après avoir été reportée à deux reprises en raison des tensions politiques dans le pays. Vingt et un candidats⁷⁶ ont été validés par le conseil électoral sans opposants historiques tels que Moïse Katumbi et Jean Pierre Bemba. Joseph Kabila n'est pas candidat au regard de la constitution.

En 2018, la RD Congo a enregistré plusieurs perturbations et fermetures d'Internet. L'accès aux médias et aux réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, YouTube et Skype a été interrompu à plusieurs reprises pour entraver la communication entre les manifestants de l'opposition dans plusieurs régions du pays. En 2017, la Collaboration sur la Politique Internationale relative aux TIC en Afrique Orientale et Australe (CIPESA) estimait que la République Démocratique du Congo perdait 2 millions de dollars par jour à cause de ces perturbations.

Le 30 décembre 2017, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Information a demandé par lettre officielle au Directeur Général d'Africell Congo de suspendre totalement les fournitures Internet et SMS dans le pays⁷⁷. Cette fermeture de trois jours a eu lieu après le début des manifestations de l'opposition.



⁷⁴ Wikipedia, <https://bit.ly/1U2Wnmq>

⁷⁵ The list of 599 parties and 77 political groups publish in the official journal, AfricaNews, May 2018, <https://bit.ly/2FevMGW>

⁷⁶ DRC-Presidential: CENI has unveiled the order numbers of the candidates, Desk Eco.com, September 2018, <https://bit.ly/2Nv9yLf>

⁷⁷ Vox Africa, <https://bit.ly/2OMFnsj>



Le 21 janvier 2018, alors que les dirigeants des églises catholiques appelaient à des manifestations pacifiques contre le règne de 17 ans du président Joseph Kabila, l'accès à Internet a été coupé. Cette coupure a duré environ 48 heures et une violence meurtrière a secoué le pays. Le gouvernement a trouvé une justification en se référant à la loi n ° 013/2002 de 2002 qui régit le secteur des télécommunications et confère au gouvernement le pouvoir de prendre en charge les moyens de communication dans l'intérêt de la sécurité nationale ou de la défense en RD Congo.⁷⁸

Le 23 février 2018, plusieurs organisations de la société civile et ONG⁷⁹ ont lancé une série d'actions en rapport avec des plaintes, au nom de victimes dont les droits d'accès à Internet ont été abusés par Vodacom, Orange, Airtel et Africell, quatre opérateurs de télécommunications opérant en RDC.

Le dimanche 25 février 2018, l'accès à Internet et aux SMS était bloqué.⁸⁰ C'était le jour de la marche planifiée par le Comité de coordination des laïcs en RDC.

Le 14 juin 2018, le ministre de la Communication et des Médias a signé un décret accentuant le contrôle et la censure des médias en ligne. Les organisations de journalistes en ligne ont exprimé leur mécontentement face à cette décision, qui devrait être annulée.⁸¹

La RDC a violé à plusieurs reprises les droits des utilisateurs en 2018. Cette année, la RDC est devenue l'un des

⁷⁸ RFI, <https://bit.ly/2RifRmK>.

⁷⁹ There's a decades-old law threatening digital freedom in DR Congo, Quartz Africa, January 2018, <https://bit.ly/2Rlgb4W>.

⁸⁰ DRC activists take on Vodacom others over Internet shutdowns, R2K, February 2018, <http://www.R2K.org.za/2018/02/20/DRC-Activists-Take-on-Vodacom-others-over-Internet-Shutdowns/>.

⁸¹ DRC: Internet access and SMS blocked again, Radiokapi.net, February 2018,

5.7 République du Bénin

La République du Bénin est un pays francophone d'Afrique occidentale. Il est bordé par le Nigéria à l'Est, le Togo à l'Ouest, le Burkina Faso et la République du Niger au Nord. Il partage une côte avec la baie du Bénin. Selon la Banque Mondiale, le Bénin aurait une population de 10,68 millions d'habitants en 2016⁸² et a enregistré une croissance démographique constante depuis 1960, année où il ne comptait que 3 millions d'habitants. Sa capitale est Porto Novo ; sa ville principale en termes de population et de commerce, est Cotonou, limitrophe de nombreux échanges avec le Nigéria, le plus grand marché d'Afrique.

Sur le plan économique, le pays a un Produit Intérieur Brut (PIB) de 27,29 milliards de dollars et un PIB par habitant de 2 200 dollars⁸³, l'un des plus bas au monde. 36% de la population est en dessous du seuil de pauvreté⁸⁴. La piètre situation économique du pays se reflète dans son taux de pénétration de l'Internet qui est de 12%. Plus de 90% des connexions Internet sont mobiles⁸⁵. Les fournisseurs de services Internet mobile incluent MTN Benin, Moov, Bell Benin et Libercom. L' Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) est l'organisme de réglementation des télécommunications dans le pays .

Après des décennies de dictature militaire et de coups d'État, le Bénin est revenu à la démocratie multipartite en 1991. L'ancien dictateur [Mathieu Kérékou a](#) exercé deux mandats de président dans la nouvelle période démocratique, avant de quitter ses fonctions en 2006 et remplacé par Thomas Yayi, et de nos jours Patrice Talon. Yayi et Talon ont tous deux été élus à la présidence en tant qu'indépendants, ce qui constitue un exploit remarquable sur un continent réputé pour ses partis politiques solidement établis.

La République du Bénin a maintenu un bilan décent en matière de droits de l'homme au cours de la dernière décennie⁸⁶. Malheureusement, la décision du gouvernement d'imposer une taxe sur les services payants dans le pays a gâché ce record. Le gouvernement, par le décret 218-341 du 25 juillet 2018, a imposé une taxe sur l'utilisation des médias sociaux.



⁸² <https://www.radiokapi.net/2018/02/25/actualite/en-bref/RDC-laces-Internet-et-aux-SMS-de-nouveau-bloque?>

⁸³ World Bank Population Data, 2017 <http://bit.ly/2OSjasi>

⁸⁴ Benin Economy Profile, 2018, IndexMundi. <http://bit.ly/2OWsvaf>

⁸⁵ Ibid

⁸⁶ Benin Internet Usage, 2018, IWS. <http://bit.ly/2S9qXIC>

"Freedom of the Press", 2017 Freedom House. <http://bit.ly/2ITjPVN>

Le décret prévoit le paiement d'une redevance de 5 FCFA par mégaoctet utilisé par l'utilisateur des services *Over the Top (OTT)* tels que Facebook, WhatsApp, Twitter, Viber et Telegram. Cela s'est traduit par une augmentation de 400% du prix d'un mégaoctet dans le pays.

Selon Romuald Wadagani, ministre béninois de l'Économie et des Finances, "La taxe est facturée pour les utilisations amusantes des réseaux sociaux. Vous pouvez effectuer des transferts d'images WhatsApp qui critiquent le gouvernement, vous êtes libre de le faire! Mais vous en payez le prix!" Bien que le ministre ait prétendu avoir plaisanté, on ne peut nier le sentiment inhérent à cette déclaration: non seulement le gouvernement avait tenté d'augmenter le coût des services Internet, mais il avait pour objectif de restreindre la liberté d'expression rendue possible par Internet. En outre, si le gouvernement estime que les médias sociaux sont principalement utilisés à des fins de divertissement, le gouvernement risque-t-il de penser que le gouvernement ne prendrait pas Internet au sérieux et ne chercherait pas à améliorer les services et l'accès?

Jerry Sinclair, le fondateur de Waka Waka Media, n'était pas d'accord avec le ministre. Dans une interview avec TV5Monde, il a déclaré: « Contrairement à ce que pense le gouvernement, les réseaux sociaux ne sont pas destinés au divertissement. Nous bâtissons notre entreprise sur les réseaux sociaux, nous secouons tout un système et il y a une rupture dans la chaîne ». Ce sentiment est partagé par Ulrich Sossou, cofondateur de l'incubateur TEKXL basé au Bénin, qui a déclaré: « C'est un coup dur porté aux gens et au potentiel de ceux qui entrent dans l'économie numérique⁸⁸ ».

La réaction de la population de la République du Bénin à l'introduction de la taxe a été rapide. Le hashtag #Taxepasmesmo qui a appelé le gouvernement à retirer la taxe sur les médias sociaux a été utilisé comme un appel à la mobilisation. Une semaine après l'annonce, les gens se mobilisaient déjà sur les médias sociaux contre la taxe. Une pétition sur Change.org a attiré 14 000 partisans en quelques semaines⁸⁹. La protestation contre la taxe s'est répandue dans les rues lorsque des citoyens ont planifié une manifestation⁹⁰ qui a finalement été bloquée par le gouvernement, qui a refusé l'autorisation de la manifestation. Hugues Sossoukpe, leader du mouvement de protestation prévu, a déclaré: « Le gouvernement béninois vient de supprimer la communication, un droit fondamental qui ne peut être compromis. Cette taxe étouffe la démocratie et la liberté d'expression, illustrées par les débats animés des réseaux sociaux⁹¹ ». Le parti d'opposition, Parti pour la Libération du Peuple, a ajouté sa voix à la campagne, critiquant « l'imposition de ces taxes ».



⁸⁷ #Taxepasmesmo: A Campaign To Cancel The "Facebook Tax" In Benin", 2018, Internet Sans Frontières. <http://bit.ly/2pNID9Y>

⁸⁸ "Bénin: levée de boucliers contre une nouvelle taxe sur les réseaux sociaux", September 13, 2018, TV5Monde. <http://bit.ly/2yvgvqi>

⁸⁹ "Annulation des nouvelles taxes des services GSM au Bénin", August 2018, Change.org. <http://bit.ly/2NAnF77>

⁹⁰ Anger mounts in Benin as new data tax drives up internet costs, September 21, 2018, Yahoo. <https://yhoo.it/2yftPVo>

⁹¹ Supra Note 89

Il est à noter que pendant cette opposition publique à la taxe, les entreprises de télécommunication opérant dans le pays étaient muettes, refusant de commenter un développement qui aurait pu entraîner une réduction de la clientèle. Il faut se poser la question suivante: les entreprises de télécommunication voient-elles dans les services de télécommunication de substitution une menace suffisante pour leur modèle commercial et leur permettent-elles d'appuyer une mesure qui rendrait l'utilisation de la technologie OTT plus coûteuse? Ulrich Sossou a répondu par l'affirmative à cette question en exprimant le sentiment que la mesure fiscale n'était utile que pour les entreprises de télécommunications «déjà intégrées dans cette économie».⁹²

L'opposition à la taxe a reçu un soutien international, alors que de nombreux groupes de défense des Droits Numériques à travers le continent ont protesté contre la taxe. Les organisations mondiales, notamment Internet Sans Frontières (ISF), Paradigm Initiative et Access Now, étaient des voix de premier plan contre la taxe. L'ISF a dénoncé l'imposition fiscale comme une décision qui « contredit l'ambition du gouvernement béninois de faire de l'économie numérique un secteur stratégique pour la relance économique et augmente le coût de l'accès à Internet, déjà très élevé dans ce pays ».⁹³

La manifestation a fonctionné et le gouvernement a annoncé le 22 septembre à travers le compte twitter de la présidence qu'«à la suite de la réunion entre le #prbenin #PatriceTalon, certains ministres et opérateurs GSM, ce samedi 22 septembre 2018, la taxe sur les réseaux sociaux et Internet sera annulé»⁹⁴. Sans aucun doute, c'était une victoire pour les personnes qui refusaient d'accepter une décision cynique de leur gouvernement visant à taxer l'utilisation d'un service essentiel.

La taxe sur les réseaux sociaux était la violation des Droits Numériques la plus visible au Bénin, mais ce n'était pas la seule violation de l'année. En juillet, la police avait arrêté des étudiants nigériens pour avoir soi-disant commis des actes de cybercriminalité. Alors que les autorités nigérianes ont déclaré que 12 étudiants⁹⁵ ont été arrêtés, les représentants des parents ont affirmé que plus de 50 étudiants⁹⁶ ont été arrêtés, jugés et emprisonnés à l'insu de leurs parents. Ce qui est plus inquiétant, c'est l'affirmation des parents sur le déploiement de la loi qu'ils ont dénoncée comme aveugle. « La police béninoise avait enlevé n'importe quel étudiant nigérian avec une photo de Blanc, un code Google ou un objet lié à Internet sur son téléphone ». Si cette affirmation est vraie, ce serait un abus flagrant de la loi sur la cybercriminalité et une violation potentielle de la vie privée. L'absence de transparence dans le processus est également préoccupante, car il a fallu le tollé général des parents pour faire passer le message. L'intervention du gouvernement nigérian a permis la libération de sept des étudiants arrêtés sans inculpé devant un tribunal, ce qui appelle à nouveau à s'interroger sur la validité de l'allégation de cybercriminalité que la police a réprimandée contre les étudiants. Cela met en évidence la question des pays africains qui adoptent des lois sur la cybercriminalité sans fournir aux forces de police les compétences et l'expertise requises pour guider l'application de la loi, une situation qui engendre de graves abus.

⁹² Supra Note 87

⁹³ "Bénin: Taxer Les Réseaux Sociaux Entrave La Liberté D'expression Et L'économie Numérique" August 28, 2018, Internet Sans Frontières. <http://bit.ly/2OOC9EB>

⁹⁴ Présidence du Bénin, September 22, 2018, Twitter. <http://bit.ly/2RFVGVG>

⁹⁵ "Benin Republic Police release 7 out of 12 detained Nigerian students" July 15, 2018, Vanguard. <http://bit.ly/2CEg1HR>

⁹⁶ "Béninoise police accused of illegally detaining 50 Nigerian students" July 2018, Naij.com, <http://bit.ly/2QNRmDC>



L'enregistrement obligatoire des publications en ligne est un autre problème majeur. Selon le Comité pour la Protection des Journalistes (CPJ), le 21 décembre 2017, la Haute Autorité de la Radiodiffusion et de la Communication (HAAC) a menacé de fermer des publications en ligne qui n'étaient pas autorisées à distribuer du contenu. La base de la menace est l'article 252 du Code béninois d'information et de communication, un règlement adopté en 2015. Cette menace a été reportée au Nouvel An lorsque les maisons de presse et les groupes de défense des droits ont critiqué cette décision. Il est instructif de noter que HAAC n'a pas fourni d'informations sur la procédure d'enregistrement. Pour Ulvaeus Balogoun, secrétaire général du réseau des éditeurs en ligne du Bénin, la menace semble avoir pour objectif de faire taire les médias en ligne en mettant essentiellement au noir leur existence.

Le Bénin a un bilan moins que remarquable en matière de liberté de la presse et est actuellement classé 84ème sur 180 pays dans un classement de Reporters Sans Frontières⁹⁷. La menace de fermer des publications en ligne non enregistrées dans un pays sans procédure connue d'enregistrement devrait être considérée dans le contexte plus large d'un pays qui a montré une tendance à fermer à volonté les sociétés de médias. Il convient de rappeler que la HAAC avait fermé quatre organes de presse en 2016 et un autre en 2018. En mai 2018, la HAAC a fermé la Nouvelle Tribune, en vertu de l'article 55 de la loi de 1992 portant création de la HAAC⁹⁸. HAAC a justifié la fermeture en affirmant que le journal « menait ces derniers mois une campagne insultante et offensante violant la vie privée du chef de l'Etat et utilisant un vocabulaire dégradant⁹⁹ ». Un organisme de réglementation qui pourrait fermer une maison de presse traditionnelle avec une excuse aussi fragile et vague est capable de fermer les publications en ligne.

En conclusion, bien que la République du Bénin ait un bilan décent en matière de droits de l'homme, ses actions récentes, notamment en ce qui concerne la taxe sur les réseaux sociaux, la mise en œuvre maladroite de la loi sur la cybercriminalité et les atteintes à la liberté de la presse ne reflètent pas le respect des Droits Numériques. Il est essentiel que le gouvernement fasse mieux pour garantir le respect absolu des Droits Numériques. Dans un pays où le taux de pénétration de l'internet est faible, le gouvernement devrait s'efforcer d'améliorer l'accès au lieu de le décourager.

⁹⁷ 2018 World Press Freedom Index, 2018, Reporters Without Borders <https://rsf.org/en/ranking>
⁹⁸ <http://lautre.fraternite.com/2010/09/26/republique-du-benin-loi-organique-n%C2%B0-92-021-du-21-aout-1992-relative-a-la-haute-autorite-de-l'audiovisuel-et-de-la-communication-h-a-a-c/>

⁹⁹ Broadcasting Authority shuts down Benin's most important newspaper, May 30 2018. <https://www.ifex.org/benin/2018/05/30/broadcasting-authority/>

5.8 Nigeria

Avec une population de 198 millions d'habitants, le Nigéria est le pays le plus peuplé d'Afrique, avec plus de 250 groupes ethniques et cultures. Avec un PIB de 375 milliards de dollars, le Nigéria a également la plus grande économie d'Afrique, avec les secteurs essentiels du pétrole et du gaz, des télécommunications, de l'industrie et du divertissement, moteurs de la croissance et de la productivité. L'économie nigériane masque toutefois une pauvreté et un sous-développement profondément enracinés, en raison des inégalités et de la corruption systémique dans le secteur public. Le taux de pauvreté est de 62,6%¹⁰⁰ et récemment, le Nigéria a été annoncé dépassant l'Inde comme pays comptant le plus grand nombre de personnes (87 millions) vivant dans une pauvreté extrême (moins de 1,90 dollar par jour).¹⁰¹

Le Nigéria jouit d'une démocratie stable depuis le transfert du pouvoir politique de l'armée aux civils en 1999. Avec 68 partis politiques, la démocratie s'est renforcée au Nigéria avec le premier transfert du pouvoir de civil à civil dans l'histoire du pays en 2015, lorsque le parti d'opposition, le All Progressives Congress (APC), a battu le Parti Démocratique du peuple (PDP) en place aux élections présidentielles. Le Nigéria est confronté à des élections présidentielles cruciales en février 2019, élections qui seront bien suivies par les observateurs locaux, régionaux et internationaux

Depuis l'instauration du nouveau gouvernement au Nigéria en 2015, on a le sentiment que la situation des droits de l'homme s'est détériorée. La liberté d'expression, la liberté d'association et les voix dissidentes ont été mises à rude épreuve, une situation qui a désillusionné des millions de Nigériens qui espéraient une vie meilleure. Les actions, les politiques et les déclarations du gouvernement fédéral et de certains gouvernements d'États ont porté atteinte aux droits de l'homme, y compris les Droits Numériques.

La manifestation la plus évidente de la détérioration de la situation des droits de l'homme au Nigéria se dégage des nombreuses arrestations de citoyens, de blogueurs et de journalistes depuis la transition politique de mai 2015. Le



¹⁰⁰ UNDP Nigeria, <http://www.ng.undp.org/content/nigeria/en/home/countryinfo/>

¹⁰¹ Bukola Adebayo, "Nigeria overtakes India in extreme poverty ranking", CNN, June 26 2018. <https://cnn.it/2Nk2yuuw>

Le 1er janvier, Daniel Elombah, l'éditeur de elombah.com, a été arrêté à l'aube avec son frère Timothy dans sa résidence dans l'État d'Anambra au Nigéria par des agents de la sécurité, sur un article qu'il avait écrit et jugé offensant pour l'inspecteur général de la police du Nigéria, publié sur le site Web privé Opinion Nigeria. Les deux hommes ont été traduits devant la Haute Cour d'Abuja le 1er mars 2018 et ont plaidé «non coupable» à dix chefs d'accusation de diffamation.

Bolouere Opukiri, une employée du bureau de l'amnistie présidentielle, a été relevée de ses fonctions pour avoir critiqué le vice-président et la première dame sur Twitter. En réponse à des plaintes de partisans du président ayant une présence en ligne, ses supérieurs au travail ont lancé une enquête qui a abouti à son licenciement.

Ibrahim Garba Lawal, communément appelé IG Lawal,¹⁰⁵ a été arrêté par des agents de sécurité pour avoir partagé des détails sur des allégations de corruption, le président de la Commission nigérienne du Hadj sur Facebook M. Lawal a été traduit en justice mercredi devant une haute cour d'Abuja à Jabi pour trois chefs d'accusation de diffamation de caractère criminel, d'incitation publique et d'exploitation d'une organisation illégale (CATBAN).

Le 30 avril, le chef du bureau indépendant du journal The Independent à Abuja a répondu à l'invitation du service de sécurité de l'État après la parution d'un article controversé sur les paiements du gouvernement au groupe terroriste Boko Haram en échange de la libération de certaines des filles enlevées de Chibok au Nigéria.¹⁰⁷ En réponse, il a été placé en détention provisoire sans inculpation et la condition de sa libération était qu'il ait révélé la source de ses informations.

Le 14 août 2018, Samuel Ogundipe, journaliste au journal en ligne Premium Times, a été arrêté par la Brigade spéciale anti-vol du Nigeria (SARS), une unité de la police nigérienne, pour une histoire liant la police à l'invasion bâclée de l'Assemblée nationale du Nigeria. (la chambre législative supérieure). Après son arrestation, il a été menacé de divulgation de la source de ses informations, ce qu'il a refusé. Samuel Ogundipe a été traduit en justice à l'insu de ses avocats devant un tribunal de première instance à Abuja, au Nigéria, sous des accusations de vol de documents secrets.

¹⁰² "Two Nigerian journalists charged with cybercrime", Committee to Protect Journalists, February 27 2018. <https://bit.ly/2NOeDY1> ¹⁰³ <https://bit.ly/2NOeDY1> ¹⁰⁴ Samuel Ogundipe, "Nigerian woman loses job after criticising Vice President Osinbajo online", Premium Times, June 2 2018. <https://bit.ly/2LRrDsc>

¹⁰⁵ "Unlawful Detention Of Anti-Corruption Activist, IG Wala", Sahara Reporters, <https://bit.ly/2Qzf7zY>

¹⁰⁶ Segun Adeyemi, "Activist IG Wala remanded in Suleja prison", Daily Nigerian, January 24 2018. <https://bit.ly/2NlBHy5>

¹⁰⁷ Dapo Akinrefon and Bartholomew Maduke, "DETENTION: You can't force Ezimakor to disclose source of information, Falana tells DSS", Vanguard, March 7 2018. <https://bit.ly/2pft89C>

¹⁰⁸ "Police Detain Premium Times Reporter, Freeze His Bank Account 2018.", Media Rights Agenda, August 16 2018. <https://bit.ly/2MH0dCY>

¹⁰⁹ "Nigerian police secretly arraign detained Premium Times journalist", August 16 2018. <https://bit.ly/2peqPng>

Les Droits Numériques au Nigéria sont menacés par un certain nombre de lois et de politiques en développement ces dernières années. Notre rapport de 2017 a documenté les progrès de la loi portant modification de la loi sur le terrorisme (modification de la loi de 2011 sur la prévention du terrorisme), qui a franchi l'étape de la deuxième lecture en novembre 2016, mais ses progrès ont été stoppés. Élaborée en réponse à la menace croissante du terrorisme dans le pays, cette loi a néanmoins été reprochée à la société civile d'avoir des clauses pouvant être interprétées de manière à pénaliser la liberté d'expression et la dissidence. En outre, le projet de loi sur le discours de haine de l'exécutif, qui a été soumis au ministère de la Justice¹¹⁰ en 2017 n'a jusqu'à présent été lu par aucune des chambres législatives du Nigéria. À l'instar de la loi portant modification de la loi sur le terrorisme, la société civile suit de près l'évolution de la loi sur le discours de haine, car elle pourrait être utilisée pour cibler les détracteurs de la dissidence et les critiques du gouvernement.

Le 28 février 2018, le Sénat du Nigéria a lu pour la première fois le projet de loi sur la commission nationale indépendante pour les discours de haine (établissement, etc.), 2018 (SB. 631) du sénateur Abdullahi Sabi. Bien que ce projet de loi représente un autre effort visant à réduire la menace croissante du discours de haine dans le pays, comme celui sur le discours de haine de l'exécutif, le projet de loi pourrait être utilisé pour régner sur la liberté d'expression et les Droits Numériques en général.

En juin 2018, Abdulfatai Buhari, président du Comité du Sénat sur les TIC et la cybercriminalité, a informé l'auditoire lors de la conférence sur la cybersécurité de 2018 à Abuja, au Nigeria, qu'un



¹¹⁰ Wale Akinola, "Hate speech will soon become criminal offence in Nigeria". Naij.com, <http://bit.ly/2jzdNua>

nouveau projet de loi au Sénat visant à réglementer les médias sociaux.¹¹¹ Le sénateur Buhari a mentionné que le projet de loi avait déjà été adopté en première lecture et n'attendait que maintenant pour la deuxième lecture. Cette évolution est inquiétante, non seulement parce que le projet de loi proposé est adopté dans un secret relatif, mais également à cause des tentatives récentes du Sénat visant à réglementer les médias sociaux à l'aide du projet de loi Frivolous Petitions.¹¹²

Sur une note positive, le 13 mars 2018, après plus de cinq années de travail de plaidoyer, le projet de loi sur les droits et la liberté numériques (HB 490), qui visait à protéger en ligne les droits des Nigériens, a été adopté par le Sénat nigérian. L'inconvénient est que le projet de loi n'a pas été transmis au président, sans l'assentiment duquel il ne peut devenir loi.

De plus, en 2018, les politiques et actions du gouvernement qui étaient contraires aux Droits Numériques, telles que celles observées en 2017, se sont poursuivies. Le budget du gouvernement fédéral pour 2018¹¹³ contenait des affectations pour du matériel de surveillance, notamment un capteur IMSI et une suite d'exploitation minière de médias sociaux, pour lesquels il n'existait aucune surveillance judiciaire claire. L'augmentation des pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de surveillance se reflète peut-être dans les reportages demandant aux agences de sécurité de surveiller l'activité en ligne des Nigériens.¹¹⁴

Toutefois, la coalition des organisations de la société civile au Nigéria, dont Paradigm Initiative, Media Rights Agenda et Enough is Enough Nigeria, a lancé un défi de taille: la constitutionnalité des articles 24 et 38 du Nigéria est constitutionnelle. Loi sur la cybercriminalité à la Cour suprême du Nigéria, à la suite de décisions défavorables rendues devant la Haute Cour fédérale et la Cour d'appel.¹¹⁵ L'article 24 de la loi sur la cybercriminalité, en particulier, parle de «cyberharcèlement» et a été interprété et utilisé comme le principal instrument d'arrestation et de harcèlement de citoyens actifs, de blogueurs et de journalistes, pour avoir exprimé sa dissidence ou ses critiques sur les riches et les puissants au Nigéria.

La société civile et les Nigériens en général ont été durement touchés par plusieurs tentatives visant à étouffer leurs droits et leur liberté à l'ère numérique, mais ont toujours repoussé les forces de répression. Cela laisse espérer qu'Internet au Nigeria restera un espace libre et ouvert, où le discours civil et l'innovation pourront prospérer.



¹¹¹ Fabian Tarpaal, "Nigeria mulls law to regulate social media", The Guardian, June 29 2018. <https://bit.ly/2xm8xVH>

¹¹² "Nigeria withdraws controversial social media bill in victory for free expression", AccessNow, May 17 2018. <https://bit.ly/22fkN1o>

¹¹³ "2018 Budget - Budget Office of the Federation", <https://bit.ly/2l8gqik>

¹¹⁴ "FG orders security agencies to monitor social media posts of 'prominent Nigerians'", The Cable, January 25 2018. <https://bit.ly/2FfMFMU>

¹¹⁵ "Legal Battle Over CyberCrimes Act Moves to the Supreme Court", CS Newspaper, August 2 2018. <https://bit.ly/2xfULUr>

6. CONCLUSION

Au cours des trois dernières années, l'espace des Droits Numériques a évolué assez rapidement en Afrique. Cependant, une chose est clairement apparue: la lutte pour le contrôle d'Internet n'a fait que s'intensifier et les acteurs étatiques du continent ont mis au point de nouvelles méthodes pour étouffer les Droits Numériques. Bien que les coupures d'Internet, les arrestations de citoyens et de blogueurs / journalistes, la surveillance illégale, le déploiement de logiciels malveillants et de logiciels espions sophistiqués demeurent des instruments d'atteinte aux droits numériques, les acteurs étatiques du continent adoptent de plus en plus de voies légales pour promulguer des lois portant atteinte à la vie privée, liberté d'expression, liberté d'association et autres Droits Numériques. Des acteurs étatiques répressifs jusqu'alors brutaux et autoritaires sont désormais sensibilisés aux mécanismes juridiques, apparemment pour légitimer les violations des droits de l'homme.

Les enjeux n'ont jamais été aussi élevés en Afrique. La bataille pour la liberté de l'Internet, et les Droits Numériques en général, est étroitement liée à la bataille pour des démocraties saines, des sociétés ouvertes et inclusives sur le continent. La communauté des Droits Numériques peut être réconfortée par le fait que, malgré la tactique déployée par des acteurs étatiques répressifs et la collusion des intérêts du secteur privé, notre communauté a reculé et fait en sorte que, dans certains pays du continent, Internet reste un espace ouvert et sain, où les droits de l'homme sont respectés.

Cependant, le respect des Droits Numériques n'est pas encore la réalité vécue de la majorité des citoyens du continent. Cela indique qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les Droits Numériques soient réellement respectés dans tous les pays africains.



Remerciements

Équipe du rapport sur les Droits Numériques en Afrique de Paradigm Initiative:

Adeboro Odunlami	Assistante de Programme, Droits Numériques, Afrique Ouest Anglophone
Babatunde Okunoye	Responsable de Recherche
'Gbenga Sesan	Directeur Executif
Mary Afiari	Assistante de communication
Rigobert Kenmogne	Google Policy Fellow (Afrique Francophone)
Sodiq Alabi	Responsable de la Communication
Tope Ogundipe	Directeur des Programmes
Wathagi Ndungu	Google Policy Fellow (Afrique de l'Est et du Sud)



À propos de Paradigm Initiative

Paradigm Initiative est une entreprise sociale qui favorise l'inclusion numérique par les TICs et défend les droits numériques afin d'améliorer les moyens de subsistance des jeunes défavorisés. À travers nos bureaux au Nigéria (Aba, Abuja, Ajegunle, Kano et Yaba), au Cameroun (Yaoundé), au Kenya (Nairobi) et au-delà, nous travaillons au renforcement des droits numériques et à l'inclusion numérique en Afrique.

<https://ParadigmHQ.org>

